



Fête nationale

Discours du 14 juillet 2023

La voix est forte. D'abord hésitante. Comme pour mieux s'imprégner de la solennité du lieu et de la gravité du moment. Dans cette Convention en ébullition où il ne manque pas un seul Député de la Nation. Une voix violente. A dessein. Pour captiver l'auditoire et ménager ses effets. Le ton est féroce, comme un réquisitoire de Fouquier-Tinville.

Pourtant, le propos, lui, est plutôt doux. Pour l'instant. Presque mielleux. Curieux amalgame.

Il martèle son propos : « Il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé ; vous n'êtes point des juges ».

Dès l'entame, l'auditoire est séduit - comme rassuré. Tous savent que l'avenir de la Révolution se décidera ici. Que ce petit homme en manteau uni et sombre sur gilet rayé, dans sa chemise à jabot et cravate blanche striée de rouge au nœud volumineux, va se jouer d'eux. Qu'il les tient. Par son génie comme par la parfaite maîtrise de l'art oratoire. Qu'il va présenter les arguments en défense, puis égrener les charges et les légitimations du verdict exigé. Souffler le chaud et le froid en bon élève du Collège des Jésuites ; en digne successeur de son bisaïeul Martin, Procureur à Carvin.

Maximilien Robespierre, qui excelle dans la harangue, a choisi de balancer sa démonstration d'une évidence, entre circonstances atténuantes et charges implacables – A la fois avocat de la défense et Procureur. Comme à Louis le Grand, lorsqu'ils rivalisaient au concours d'éloquence, avec son condisciple Camille. Camille Desmoulins... Robespierre a décidé d'hurler ses absoutes et de pondérer son verbe pour réclamer l'horreur. Il sait les doutes qui parcourent l'Assemblée, partagée entre la fuite en avant, la surenchère ; et le risque qu'il ferait prendre à la Révolution, le camouflet que constituerait un vote de défiance. La fracture déjà visible de

l'Assemblée, prise du vertige, au bord du gouffre ; en proie à l'hésitation, et peut-être tentée par la reculade.

Dans la salle, le silence est total. Les Députés retiennent leur souffle, alors que Robespierre reprend le sien. Alors que les mots s'enchaînent, comme une fatalité. Une exigence. La Révolution joue son salut à pile ou face, sur la tête d'un homme. Celle du Roi.

La voix s'enflamme. A présent, comme un grondement de tonnerre, annonciateur de la foudre – « Citoyens » ... « Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer ».

Robespierre s'interrompt encore, sous les applaudissements. Il relève ses lunettes sur son front, dévoilant les yeux verts, révélant un peu plus le teint pâle, dont la fragilité est bien vite effacée par la mâchoire anguleuse, prête à broyer. Cet homme est décidément le diable !

Marat et Danton échangent un regard interrogatif : jusqu'où ira-t-il ?

A cet instant les souvenirs refluent à la mémoire du tribun, qui paraît pris de tétanie. Tant d'images se bousculent. Celles du Tiers qui s'auto-proclame « Assemblée Nationale », celles du 20 juin avec le serment du Jeu de Paume, Camille Desmoulins haranguant la foule, en ce 14 juillet 1789, la pressant de recourir aux armes, de piller l'Hôtel des Invalides, de saccager les magasins, de prendre d'assaut La Bastille.

Sous la perruque parfaitement ajustée, les gouttes de sueur perlent. Jusqu'à ruisseler sur le visage blême. Pourtant, en ce 3 décembre 1792, Paris grelotte. Mais l'ambiance de la salle est surchauffée. Pourtant, les doigts n'ont pas tremblé. Les feuillets qu'il ne regarde plus, sont parfaitement immobiles, sous les griffes du faucon. L'avocat d'Arras, de 34 ans, lui, l'austère, le distant, « l'incorruptible », le disciple de Rousseau, mais aussi le Robespierre des Cordeliers, le maîtrise par cœur. Il l'incarne.

On applaudit pour l'encourager. Ou bien pour le décontenancer. Lui, n'en a cure. Il a rendez-vous avec l'Histoire. Celle de la fin de la monarchie. Avec son destin.

« Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante ? C'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté, et de frapper de stupeur tous les partisans du roi. Donc, présenter à l'univers son crime comme un problème ».

Cette fois, les images s'impriment nettement dans les esprits de chacun des constituants. Celles de la Révolution qu'ils ont portée, à moins qu'elle ne les ait bousculés – Tant d'évènements, depuis le 14 juillet de 89. Sanglants. Avec la tête de Delaunay au bout d'un pique. Puis symboliques, par l'abolition des privilèges du 4 août ; balbutiants dans cette Assemblée constituante du 17, puis fondatrice dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août. Le monument pour les siècles, offert à l'humanité toute entière. Le retour de Louis Capet à Paris, triomphal, acclamé par le peuple, en ce 6 octobre. C'était hier !

La Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 ; personne ici, ne l'a oubliée, non plus. Pas même Mirabeau, alors conseiller secret de Louis XVI. Le fourbe !

La fuite de La Fayette du 18 avril 1791, l'adoption de la Constitution du 3 septembre... qui vaut aux 745 Députés de se retrouver là, face à Robespierre ... Tous comptables de la loi martiale du 17 juillet, et des massacres du Champs de Mars. Hier, mais une éternité.

Le peuple s'est peu à peu emparé de sa Révolution, le peuple des émeutes quotidiennes, qui s'entre-déchire.... Qu'il faut à présent rassembler et canaliser dans le pacte du sang.

« Louis est détrôné par ses crimes. Louis dénonçait le peuple Français comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans, ses confrères » ... Chacun pense aux armées de Dumouriez. Ce vainqueur de Valmy passé aux Autrichiens. Encore une trahison ! Mais lui n'est que haine. Non pas pour les traîtres, non. Mais pour cette famille qui s'est ressoudée autour de ses enfants. De beaux enfants enrubannés en boucles blondes, chéris par leur mère l'Autrichienne. Adorés par leur père, ce gros benêt devenu Roi par fatale hérédité ; il n'a que dégoût pour ces gens, jusqu'alors trop heureux. Alors que lui a perdu sa mère à 6 ans et a été abandonné par son père, juste après... un frisson invisible des autres.

Des applaudissements, encore. Comme pour lui donner raison. Des évènements tragiques de 1792. Face aux armées de la coalition, la Patrie en danger du 11 juillet. Et

Robespierre, celui des Cordeliers, qui déclare la Commune Insurrectionnelle – Alors que Louis XVI se réfugie à l'Assemblée pour échapper à la colère du peuple. Un comble ! Que 600 Fédérés Marseillais massacrent la foule ; jusqu'à la victoire du 20 septembre, à Valmy, où les meilleures armées d'Europe s'enfuient devant les « sans culottes ». Pour que la Convention Nationale proclame dès le lendemain, et à l'unanimité la déchéance du Roi et de l'établissement de la République. Oui, mais voilà : il est toujours là, et le peuple ne parvient pas à le haïr... Ce bon père de famille... Ce père du peuple...

Tous savent combien la fuite du 20 juin 1791 à Varennes a précipité, les événements. Jusqu'à les rendre incontrôlables. Car le bon Roi les a trahis. Lui aussi. Il a eu peur d'eux ; qui le protégeaient...

A présent, les Montagnards sont prêts pour la curée ; Barras, Collot d'Herbois, l'Abbé Grégoire, David, Saint-Just s'impatientent. Ils savent que la découverte de « l'armoire de fer », la révélation de la correspondance entretenue par Mirabeau avec le Roi, a ébranlé les Girondins et fait basculer « la plaine ».

Il va demander la mort. C'est sûr. D'ailleurs, a-t'il le choix ?...

Mais comment ? Lui le fervent catholique ; avant de faire voter la reconnaissance de l'être suprême... Lui qui a été le plus ardent défenseur de l'abolition de la peine capitale ! ... Le « pur » ne peut se renier à ce point ! A moins que

Maximilien Robespierre n'a pas changé de posture. Tout juste s'est-il contenu pour varier le ton. Pour les forcer à l'attention. Le regard d'émeraude parcourt les travées.

« Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné. Il est condamné, ou la République n'est point absoute... »

Et chacun commence à comprendre, alors que la main s'élève dans un geste que n'aurait pas mieux esquissé Ponce Pilate.

« Proposer de faire le procès à Louis XVI, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la Révolution elle-même en litige ».

Et d'appuyer Sa rhétorique : « Si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous ; il peut être innocent. Que dis-je ! il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis peut être présumé innocent, que devient la Révolution ? »

Diable d'homme, ce Robespierre qui les enfume tous dans le trouble de leurs responsabilités d'élus du peuple, autant que dans leur survie politique. Qui s'apprête à présent à lui couper la tête, sans autre forme de procès que leur destin commun face à l'Histoire.

Qui sait, par avance que le procès du 11 décembre sera sans importance. Qu'il ne laissera aucune chance de succès à Tronchet, à Malesherbes et à De Sèze, les avocats du Roi. Pas une seule après le verdict qui leur coupera l'herbe sous les pieds.

Pas un mouvement, pas un rictus, n'animent le visage apaisé de Robespierre, dont le regard a désormais l'éclat du couperet – Cet homme-là est une lame.

Impitoyable. Il ira jusqu'à pousser le Comité de Salut Public à instaurer la Terreur. La grande terreur. Il en rêve jour et nuit...

Et de poursuivre :

« Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs ; tous les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée (...) tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominatrice. Les Fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont coupables, et le grand procès pendant au tribunal de la nature, entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie »...

A mesure que la voix s'apaise, qu'il faut à présent presque tendre l'oreille pour percevoir les mots qui vont effacer toute alternative, le ciel s'obscurcit et l'orage gronde. Se rapproche encore. Le visage imperturbable est ruisselant. L'effort est immense.

Chacun sait que les Députés de la Nation, coincés entre les émeutes qui parcourent les rues de Paris et le piège qui va se refermer dans l'Assemblée, l'alternative a disparu. Petit à petit, il les enferme. Ce sera eux Ou lui

« Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires. Ils ne rendent point de sentences ; ils lancent la foudre ; ils ne condamnent pas les Rois. Ils les replongent dans le néant. Et cette justice vaut bien celle des tribunaux. Si c'est pour son salut que le peuple s'arme contre ses oppresseurs, comment serait-il tenu d'adopter un mode de les punir qui serait pour eux un nouveau danger ? »

Les applaudissements reprennent de plus belle. Ils sont même contagieux dans les travées des plus tièdes.

Robespierre a posé ses feuillets devenus inutiles, tant il en connaît l'échéance. A présent, il les toise tous. Il les défie. Il sait qu'il va l'emporter.

Pour mieux étayer le tranchant de sa démonstration, il va à présent s'appliquer à produire les contre-exemples : Cromwell faisant juger Charles 1^{er} par une commission judiciaire ; Elisabeth faisant condamner Marie d'Ecosse par des juges de circonstances.

Simple diversion. Les comparaisons sont volontairement mauvaises. La France Révolutionnaire n'est pas en rupture. Elle est la rupture. Elle est entrée en révolution. Il n'est plus question de Monarchie Constitutionnelle ou d'emprisonner le Roi à vie dans les institutions ou dans un cachot. Il faut en finir avec la Monarchie de droit divin. Une bonne fois pour toutes, jeter cette tête à la face du monde et fonder la République dans des fonts-baptismaux remplis du sang du tyran. Le ton retombe encore d'une inflexion.

« Il n'est question, là, ni de principes ni de liberté ; mais de fourberie et d'intrigues. Mais le peuple, quelle autre loi peut-il suivre, que la justice et la raison, appuyées de sa toute-puissance ? »

Après la fuite du Roi et son arrestation, Robespierre a pu donner libre cours à sa dénonciation des modérés abusés, à sa haine de la royauté. Inconditionnelle.

« Louis est dévoré par ses crimes ».

C'est le moment qu'ils attendent tous et redoutent à la fois : celui où Robespierre, après avoir ménagé ses effets, va se draper dans l'humanisme pour mieux clouer le cercueil de Louis XVI. Presque à contrecœur. En vérité, avec délices. Tant les fines lèvres violacées disent qu'il le vomit.

Les bras se sont tendus vers l'arrière. Comme les ailes d'un oiseau de proie, prêt à fondre sur sa victime. A la déchiqueter.

« A quelle peine condamnerons-nous Louis ? La peine de mort est trop cruelle (...) J'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois. Et je n'ai pour Louis ni amour, ni haine ; je ne hais que ses forfaits ».

Le chantre de la Révolution est à l'apogée de son art. Les ailes de la mort entourent sa victime, déjà maîtrisée par les serres. La monarchie sanglote. Il en Jouit. Une convulsion, encore...

« J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée que vous nommez encore constituante... »

« Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer (...) Mais un roi détrôné, au sein d'une révolution qui n'est rien moins que cimentée par des lois (...) ni la prison, ni l'exil ne peut rendre son existence indifférente au bonheur public. Et cette cruelle exception aux lois ordinaires que la justice anime ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. »

Maximilien Robespierre a fermé les poings, comme pour mieux habiter son discours et en partager le poids avec ses pairs : La voix s'est faite toute douce. A présent que le bourreau a la conscience apaisée. D'un seul coup, elle redevient un aboiement, un hurlement de chef de meute.

« Toutes les hordes féroces du despotisme s'apprêtent à déchirer de nouveau le sein de notre Patrie, au nom de Louis XVI ! Louis combat encore contre nous, du fond de son cachot » ... Le doigt s'est déplié en direction du « Temple ».

« Je prononce à regret cette fatale vérité... mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la Patrie vive ». Il se recule, tel un bourreau contemplant son œuvre macabre.

Les 745 Députés ont jailli de leurs sièges, qui applaudissent à tout rompre. Transportés par la prouesse d'équilibriste autant que subjugués par l'audace.

En ce 3 décembre 1792, c'est la Révolution Française du 14 juillet 1789 qui vient d'aboutir, d'enfanter de sa propre logique ! Qui vient de tourner la page de la monarchie

d'un chapitre de l'Histoire de France. Par la mise à mort du Roi. Proclamée avant d'être votée...

Et déjà, celui qui est entouré par ses fidèles, congratulé par ses pairs et bousculé dans l'indescriptible cohue, sait qu'il a accompli un prodige : celui de sauver la Révolution, tout en réclamant la peine de mort du Roi de France, à contre-cœur, mais sans remords, lui, le chantre intraitable de la fin de l'esclavage et de l'abolition de cette même peine de mort !... Lui, l'humaniste convaincu, transfiguré en ange exterminateur. Superbe ... !

Il sait, Robespierre, que Louis sera exécuté le 9 thermidor de l'an II... en cette place de la Révolution, où sa tête roulera dans la corbeille d'osier ; que ce 27 juillet 1794 sera la véritable date de la Révolution Française... comme il pressent que le couperet tombera sur la sienne, un jour proche, vingt mois plus tard, animé par la machine infernale qu'il vient d'amorcer. Tranchée à son tour par les sans-culottes dont il était l'ami. Ceux-là même de la commune insurrectionnelle de Paris. Emportée par la tempête qu'il vient de déclencher : contre Danton, contre les Indulgents, contre les Hébertistes.

Rien ne pourra plus enrayer la puissance du verbe ; ni les efforts des avocats du « bon Roi Louis », ni les résolutions du procès du 11 décembre.

De Sèze devra s'y résigner : « Je cherche parmi vous des juges et je n'y vois que des accusateurs (...) Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux, il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple voulait la liberté, il la lui donna. Citoyens, je n'achève pas... Je m'arrête devant l'Histoire. Songez qu'elle jugera votre jugement et que le sien sera celui des siècles. »

A quoi bon solliciter la Convention sur les 33 chefs d'accusation dont on charge le « Bon Roi Louis » ? Alors que l'homme à redingote noire et petites lunettes a déjà tranché la question et délivré la sentence ? Ce ne sera que formalité face à l'avancée de l'Histoire de France qui a besoin de tuer l'Ancien Régime pour instaurer la République.

L'affaire est entendue, le 15 janvier.

« Louis Capet est-il coupable de conspiration et d'attentats contre la surêté générale de l'État ? » : « Oui » répondent 642 Députés sur les 718 présents.

« Le jugement de la Convention nationale doit-il être ratifié par le peuple ? » : 298 Députés, sur les 721 présents, répondront oui ; 423 s’y refuseront. A quoi bon risquer la démocratie plus avant, alors que le suffrage universel direct reste à faire ? Que Robespierre est bien seul à exiger.

« Quelle peine doit-on lui infliger ? » : 366 Députés répondent « La mort sans condition », contre 355. Puis on revota. Cette fois, 361 contre 360, soit seulement une voix de plus que la majorité absolue ! La cause est entendue. Robespierre exulte. Il court même le bruit que c’est la voix de Philippe Egalité, le cousin du roi, qui a validé le régicide. Une délectation...

Au terme des 36 heures de délibération, du 16 au 17 janvier, et du ralliement des Girondins intimidés par l’agitation populaire, Louis XVI était conduit à l’échafaud, Place de la Révolution.

Le Roi qui n’avait pas su régner mourut, dit-on, en homme courageux. Il fallait que Louis Capet meure pour que la Révolution Vive. Et peu importe si ce mouvement qui était censé garantir la liberté et l’égalité fut transformé en un bain de violence, de terreur et d’un autre arbitraire. Tel était le prix à payer.

Pour que Vive la République.

Gil BERNARDI

Maire du Lavandou